

Paris, le 31 janvier 2017

Avec le projet « 2017-2027 », France Stratégie souhaite analyser les enjeux de la prochaine décennie, examiner les grands choix qui s'imposent au pays et les orientations qui s'offrent à lui. Après la publication de 13 notes d'enjeux, France Stratégie présentera d'ici le mois de février une quinzaine d'actions critiques. Ce nouvel exercice vise à éclairer le débat en amont de l'élection présidentielle en offrant, sur une quinzaine de questions, des options pour des actions à conduire au cours des prochaines années.

Quelle politique du temps de travail ?

La France se caractérise par un niveau de chômage structurellement élevé, un taux d'activité qui progresse peu depuis dix ans, et une qualité de l'emploi moyenne. Une politique portant sur le temps de travail est un levier pouvant être mobilisé afin d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Pour que son action soit efficace, il faut lui assigner un objectif prioritaire.

Option 1 : Favoriser le temps partiel et les cumuls formation-emploi et emploi-retraite pour accroître le taux d'activité

Augmenter le taux d'activité (rapport de la population en emploi ou au chômage à la population en âge de travailler) est un facteur de dynamisme économique et d'intégration sociale. Le retard français en termes de taux d'emploi se concentre sur l'emploi à temps partiel. La France a, par une politique particulièrement active en faveur du développement de différents modes de garde d'enfant, privilégié l'emploi à temps plein, notamment pour les femmes d'âge médian.

Favoriser le temps partiel court pourrait permettre à certaines personnes éloignées du marché du travail d'accéder ou de ré accéder à l'emploi, en renforçant des dispositifs comme la prime d'activité, de façon à soutenir le revenu des personnes en bas de l'échelle des niveaux de vie et à valoriser systématiquement le fait de travailler. Pour que le temps partiel court soit synonyme de qualité, il faut que les travailleurs concernés aient la possibilité de regrouper plusieurs contrats en minimisant les contraintes de déplacement ou de garde d'enfant.

Les entreprises soucieuses de moderniser leur mode d'organisation pourraient aussi y avoir recours, notamment à destination des travailleurs les plus qualifiés, qui sont aujourd'hui moins de 10 % à être à temps partiel.

L'élévation du taux d'activité pourrait concerner prioritairement les jeunes et les seniors puisqu'en France l'activité est concentrée sur les âges intermédiaires. Pour les jeunes, il s'agirait de favoriser le cumul formation-emploi, qui leur permettrait une meilleure insertion sur le marché du travail. Pour les seniors, une sortie plus progressive du marché du travail par le recours au temps partiel pourrait être renforcée. Une telle politique serait source de dynamisme économique et de bien-être social, favorisant également la transmission des savoirs.

Option 2 : Faire d'une modification de la durée du travail un instrument de lutte contre le chômage

Que ce soit à la hausse ou à la baisse, une modification de la durée du travail pour faire reculer le chômage doit avant tout veiller à maîtriser les coûts salariaux unitaires pour permettre à l'économie française de rester compétitive dans un contexte de forte concurrence internationale.

Le contexte de croissance faible, de rupture technologique et de population active dynamique fait ressurgir dans les débats l'idée du partage du travail. **Une baisse de la durée du travail** peut conduire à des créations d'emplois et à une baisse du chômage à court terme. Pour que l'effet soit durable, il faut que cette baisse s'accompagne d'une forme de modération salariale et de gains de productivité. Si ces deux conditions étaient insuffisamment remplies, la baisse de la durée du travail conduirait à terme à une montée du chômage.

Une augmentation de la durée du travail pourrait aussi permettre de contenir les coûts salariaux. Le salaire mensuel serait maintenu ou augmenté, pour soutenir la demande, mais le salaire horaire diminuerait. En revanche, augmenter les salaires à due proportion de l'augmentation de la durée légale du travail impliquerait une compensation des pouvoirs publics pour faire baisser les coûts salariaux unitaires. Les finances publiques seraient alors impactées. À court terme, l'augmentation de la durée légale de travail est susceptible d'entraîner une augmentation du chômage dans une situation conjoncturelle déprimée. À moyen terme, en revanche, le gain de compétitivité généré pourrait stimuler la production, les marges, l'investissement et donc l'emploi.

Option 3 : Aménager les temps de travail tout au long de la vie pour améliorer la qualité des emplois

Au-delà de la durée légale du travail, la réflexion pourrait porter sur l'adéquation tout au long de la vie des temps de travail aux aspirations des salariés à plus de liberté dans la gestion de leur temps et aux besoins de flexibilité des entreprises. La loi Travail de 2016 est une étape dans cette direction. Des marges de manœuvre supplémentaires existent.

Aujourd'hui, le travail à distance et l'individualisation des horaires concernent seulement moins de 30 % des salariés en France contre 50 % à 60 % dans les pays nordiques ou en Allemagne. Les exemples à l'étranger montrent qu'il reste en France des marges de manœuvre pour développer du « temps flexible ». La Suède propose d'avoir accès à des horaires décalés, le Danemark a un système qui permet aux salariés de modifier leurs horaires et leur durée de travail d'une semaine à l'autre. Enfin, en Allemagne, les salariés ont accès à des « banques de temps » qui peuvent être créditrices ou débitrices.

La généralisation du compte épargne-temps (CET) à tous les salariés flexibiliserait davantage le temps de travail tout au long de la vie. L'intégration du CET dans le compte personnel d'activité (CPA) permettrait la portabilité des droits des individus en cas de changement d'employeur.

Téléchargez la note « [Quelle politique du temps de travail ?](#) » [sur notre site internet.](#)

CONTACTS PRESSE

Jean-Michel Roullé
Directeur du service Édition-Communication
+33 (1) 42 75 61 37 / +33 (6) 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Joris Aubrespin
Chargé des relations presse
+33 (1) 42 75 60 27 / +33 (6) 20 78 57 18
joris.aubrespin@strategie.gouv.fr

 @Strategie_Gouv

France-strategie-presse@strategie.gouv.fr



France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.